



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

Dans le cadre de la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la COVID-19 (coronavirus) et conformément au décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 05 février 2021, la Ville de Saint-Colomban propose une procédure alternative aux procédures décisionnelles municipales nécessitant le déplacement ou le rassemblement de personnes.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière adjointe de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **11 mai 2021 à 19h00** par l'intermédiaire d'une visioconférence diffusée sur le compte Facebook de la Ville en direct ou ultérieurement.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2021-20161 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001, tel qu'amendé :

Réduire la marge avant à 6.4 mètres et la marge avant fixe à 11.2 mètres au lieu de 15 mètres, le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, dossier 90 931-S-1, minute 7335 en date du 12 décembre 2020.

Identification du site concerné : Matricule : 6068-71-6079
Cadastre : 1 670 788
Adresse : 151, place Cadieux

Toute personne intéressée à se faire entendre à propos de cette dérogation mineure peut transmettre ses commentaires, oppositions ou questions par écrits, soit par courrier ou par courriel, et ce, jusqu'à ce que le Conseil statue sur cette demande, soit le 11 mai 2021 à l'adresse suivante :

PAR LA POSTE
Guillaume Laurin-Taillefer, greffier
Ville de Saint-Colomban
330, montée de l'Église
Saint-Colomban (Québec)
J5K 1A1

Ou

PAR COURRIEL
greffe@st-colomban.qc.ca

Tous les commentaires reçus seront transmis au Conseil municipal.

Par ailleurs, toutes les personnes intéressées pourront se faire également entendre par écrit via le Facebook de la Ville, en ajoutant un commentaire, et ce, pendant la diffusion de ladite session, le cas échéant.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE 22 JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN.



Stéphanie Parent, avocate
Greffière adjointe
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière adjointe de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 22 avril 2021 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 jour d'avril de l'an deux mille vingt et un.



Stéphanie Parent, avocate
Greffière adjointe
sparent@st-colomban.qc.ca